



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 08/20231213

OBJET : Désignation d'un(e) référent (e) « lutte contre les violences conjugales ».

**THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-trois, le **Treize Décembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - ARTHUR D - RICARD M. - LELIEUR B. - M. LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. - Mme HUYGHE P. - M. CRAS A. - M BACQUET F.- CATTEAU S. - NZEUBA E - TALANDIER K. – LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. – VAQUEZ B. DEVILLERS T.

Absente excusée : LAMBERT A.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à M. LELIEUR B.
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
M DEGROOTE G. ayant donné procuration à M ARTHUR D.
Mme FRANCOIS F. ayant donné procuration à Mme DURAND B.
M. LAVOISIER E. ayant donné procuration à M. DEVILLERS T.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 26
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 26	- Abstention : 0

Convocation : 07/12/ 2023

M. Frédéric BACQUET a été nommé secrétaire de séance.

Vu la charte d'engagement 2023 relative à la lutte contre les violences conjugales, co construite par la DDETS 80 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Somme) et l'association AGENA qui a pour fonction de conseiller, d'accueillir, d'héberger, de loger des femmes en difficulté seules ou accompagnées d'enfants.

Considérant qu'en signant cette charte, la commune s'engage :

- à afficher la présente charte de manière visible.
- à désigner parmi les élu.es du Conseil Municipal, un.e référent.e « lutte contre les violences conjugales ».
- à autoriser le.la référent.e désigné.e à participer deux fois par an au groupe de travail du réseau départemental des acteurs en faveur des victimes de violences sexistes et sexuelles.
- à contribuer, via le réseau, à l'élaboration de nouveaux outils de sensibilisation et d'actions.
- à organiser au sein de la commune des actions de sensibilisation et d'actions.
- à accueillir au moins une fois par an des actions associatives de sensibilisation en direction des élu.es, agent.es, habitant.es.
- à signaler toute situation de violences conjugales.
- à élaborer un plan d'actions spécifique de lutte contre les violences conjugales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Madame Karine TALANDIER, élue référente « lutte contre les violences conjugales ».

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 décembre 2023

Secrétaire de séance,
Frédéric BACQUET



Le Maire,
Didier DINOUARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 21 DEC. 2023**

Le Maire,
Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.